

# Séparation de la vente et du conseil des produits phytopharmaceutiques

Dossier de la rédaction de H2o  
August 2024

Instaurée par la loi n° 2018-938 (L'AGAlim), la séparation de la vente et du conseil des produits phytopharmaceutiques est applicable depuis le 01/01/2021. En conséquence, la plupart des agriculteurs doivent recourir, par périodes de cinq ans, à deux conseils stratégiques phytopharmaceutiques (CSP) indépendants. À défaut, ils encourent le non-renouvellement du document Certiphyto leur permettant d'acquiescer des produits phytosanitaires afin de sauvegarder leurs récoltes. Or, la quasi-totalité des coopératives et établissements de négoce ont choisi de conserver leur activité de vente de produits et leur activité de conseil alors même que l'offre en conseil indépendant a du mal à se développer, constate un récent rapport du CGAER.

CGAER